

EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté n° ATR2025_138

OBJET : RESERVATION 2 PLACES DE STATIONNEMENT AU 21, RUE DU BORN POUR DEPOT DE BENNE.

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 610-5 du Code Pénal

VU l'arrêté municipal du 14 Janvier 2000 portant règlement général de voirie pour la commune de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU la demande de Mme PELVET Charline, de réserver deux emplacements de stationnement nécessaires au dépôt d'une benne.

CONSIDERANT qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour réserver 2 emplacements de stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du vendredi 13 juin au lundi 16 juin 2025 de 08h00 à 20h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 emplacements situés au droit du 21, rue du born. Cette interdiction ne s'applique pas à la benne du SITCOM.

ARTICLE 2 : Les dispositifs nécessaires à la matérialisation du périmètre seront mis en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Responsable de Service de Police Municipale,
- Mme PELVET Charline (charlinepelvet@gmail.com),

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr

Acte réglementaire rendu exécutoire

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 3 juin 2025

par publication sur le site de la Ville le 5/06/2025



Le Maire,



Le Maire,

Régis GELEZ